

COMPTE RENDU

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2022

Présents : COUSIN Moise, BEAUDET Julie, PROVOST Audrey, POULEYN Gilbert, GOUGEON Sandrine, BEAUDOIN Fabienne, BOUDONNET Fabrice, SZCZESNY Ludovic, HAMOND Gaëlle et THOMAS Alain.

Absents excusés : GUIHERY Jérôme pouvoir donné à Sandrine GOUGEON, COLART Stéphane

Secrétaire de séance : PROVOST Audrey

Ordre du jour :

- Validation calendrier élections partielles complémentaires : 3 postes à pourvoir
- Point travaux salle et devis en cours bâtiment
- Prestation balayage voirie
- Ecole : point rentrée
- Droit de préemption urbain
- Questions diverses

I. Validation calendrier élections partielles complémentaires : 3 postes à pourvoir

Le conseil, à l'unanimité valide les 2 dates des prochaines élections partielles : les dimanches 13 et 20 novembre 2022. Le dépôt des candidatures se déroulera du 19 au 27 octobre 2022.

A la rédaction de l'ordre du jour, 3 postes étaient à pourvoir. Suite à la démission de Moise COUSIN, cela amène ce chiffre à 4.

Lors du conseil, Gilbert POULEYN et Fabienne BEAUDOIN ont pris la décision de démissionner.

Le nombre de postes à pourvoir passe à 6.

Béatrice Douhet doit se renseigner afin de savoir si les élections seront totales ou partielles.

II. Point travaux salle et devis en cours bâtiment

Avancement des travaux de la salle municipale :

- Isolation et rénovation du toit plat : terminée début août
- Cloison de la chaufferie dans la petite pièce près de la cuisine afin de sécuriser la chaufferie du reste de la pièce : sera réalisée courant second semestre 2022
- Température : le conseil valide à l'unanimité la température de 19°C lors de l'utilisation de la salle et de 16°C hors présence humaine.

Jérôme GUIHERY doit se rapprocher de l'entreprise Robino pour savoir s'il est également possible d'avoir une température hors gel.

III. Prestation balayage voirie.

Comme indiqué dans le précédent compte rendu du conseil municipal, l'entreprise LPS informa la mairie qu'en raison des hausses de carburant, à partir du 1^{er} juillet, elle ne se déplacera pas à moins de 250 € HT ce qui représente pour la collectivité le double du tarif actuel.

Un devis a été demandé à l'entreprise Peslier afin d'étudier éventuellement une solution plus favorable pour la commune.

L'entreprise Peslier propose la prestation suivante :

un passage 1 fois / mois dans la rue principale , la rue de l'Ancien Bourg et l'Aubrière + 1 fois / tous les 2 mois , le nettoyage des lotissements ; pour le montant suivant :

106,14 HT : passage mensuel sans lotissements

182.68 HT : passage bimestriel avec lotissements

La société Peslier indique qu'un premier nettoyage complet sera réalisé au démarrage de la prestation : 104 €/h (estimation de 2H30 pour réaliser le nettoyage complet).

Le conseil à la majorité (9 pour, 2 abstentions) valide ce devis.

IV. Ecole : point rentrée

Une nouvelle organisation a pris place lors de cette rentrée scolaire 2022 : Mathilde DEROUET est ATSEM dans la classe de Vanessa Buard (maternelle) et est remplacée par une nouvelle personne ayant rejoint l'équipe : Kelly MATVIENKO, agent périscolaire, à temps non complet 26h/semaine annualisé pour assurer la surveillance de la garderie du matin, le service de restauration scolaire, la surveillance de la garderie du soir et l'entretien des locaux.

Il y a 72 élèves à l'école de Belgeard : 23 en maternelle avec Vanessa Buard, 22 en CP, CE1 avec Benoit Auguste et 27 avec Isabelle Mauget en CE2, CM1 et CM2.

V. Droit de préemption urbain.

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption urbain sur les biens situés :

- 30 résidence Les Trois Chênes
- 7 L' Aubrière

VI. Questions diverses

- Jérôme Guihery (la demande a été présentée par Sandrine Gougeon) demande l'indemnité du maire en tant que suppléant du maire.

Actuellement, les adjoints sont indemnisés à hauteur de 372 € net et le maire 1423 € net.

Après délibération et à la majorité (6 pour, 4 absentions, 1 contre), le conseil valide la répartition suivante sous réserve de légalité :

- 70% de l'indemnité du montant du maire pour Jérôme Guihery en plus de l'indemnité d'adjoint
 - 15% de l'indemnité du maire pour chacun des 2 et 3ème adjoints (Julie Beaudet et Moise Cousin) en plus de leur indemnité d'adjoint
- Une demande de location de la petite salle a été faite pour la réalisation d'un concert privé pour le dimanche 6 septembre après-midi. Le conseil valide à l'unanimité le montant souhaité de 50€.

- Suite aux 2 cambriolages du local de la mairie, un expert se déplacera le 8 septembre pour le 1er vol puis le 22 septembre pour le second vol.

Des devis sont en cours pour l'installation d'une alarme.

La société SOS propose le devis suivant : 104 € pour l'installation puis 34,18€/mois

La société SAM Service : 945€ pour 2 caméras et 2 projecteurs + 11€

- Suite à un différend sur le nettoyage de la salle, M. et Mme Brochard demande de ne pas régler les 125€ restant pour la location de la salle du 22 et 23 août. Le conseil à la majorité (7 contre et 4 abstentions) ne valide pas cette demande.
- Le conseil municipal, valide à l'unanimité, l'organisation du Duathlon 2023, le 25 mars, sous réserve que la salle ne soit pas louée.

L'ensemble de l'ordre du jour est abordé.

Fin de séance à 22h40